

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 10 juin 2019 à **19 h**, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Ricky Soly, conseiller district # 2 est absent.

Madame Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

~~~~~

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2019-06-219

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CONSTATER ET DE MENTIONNER** que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Adoption du Règlement 631-2019 – Règlement d'emprunt décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réhabilitation de chemins municipaux – rang Rivière Nord, montée Lesage et rue Villemaire et imposant une taxe à l'ensemble*
3. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2019-06-220

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

2. **Adoption du Règlement 631-2019 – Règlement d'emprunt décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réhabilitation de chemins municipaux – rang Rivière Nord, montée Lesage et rue Villemaire et imposant une taxe à l'ensemble**

**Considérant** que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 3 juin 2019;

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet.

2019-06-221

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le Règlement 631-2019 – Règlement d'emprunt décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réhabilitation de chemins municipaux – rang Rivière Nord, montée Lesage et rue Villemaire et imposant une taxe à l'ensemble, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

3. **Période de questions des contribuables**

Aucun contribuable n'est présent lors de la période de questions.

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 5, l'ordre du jour est épuisé.

2019-06-222

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

- **Original signé** -

Michel Brisson
Maire et
Président d'assemblée

- **Original signé** -

Johanne Ringuette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- **Original signé** -

Michel Brisson
Maire et Président d'assemblée